



Charte de partenariat

de

l'Ouvroir de sciences sociales potentielles

L'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), dans le cadre de sa mission statutaire de recherche et de formation à la recherche dans les différentes sciences sociales, a créé en 2014 un dispositif destiné à développer des partenariats de recherche entre ses étudiant.e.s et chercheur.e.s et des acteurs de la société civile : l'Ouvroir de sciences sociales potentielles (Ouscipo).

L'Ouscipo est né de la conviction que le regard des sciences sociales peut – en dehors de toute logique d'expertise – rejoindre et enrichir les questionnements qui émergent de pratiques professionnelles ou bénévoles. Forte de sa tradition interdisciplinaire, la communauté scientifique de l'EHESS est en effet susceptible d'apporter une diversité d'éléments de problématisation, de description et de compréhension des sujets dont elle se saisit. En instituant des partenariats et en impulsant une dynamique de dialogue entre des acteurs de la recherche en sciences sociales et de la société civile, aux différents temps d'une recherche, l'Ouscipo permet l'enrichissement réciproque de ces questionnements.

Toute personne morale ou groupement sans existence juridique peut, dans son champ d'action, devenir partenaire de l'Ouscipo, et ce à la seule condition que le projet de recherche revête un intérêt à la fois scientifique et social.

Les partenariats de recherche conclus dans le cadre de l'Ouscipo sont le fruit de libres collaborations, soucieuses des objectifs et des fonctionnements propres à chaque partenaire. Ils supposent pour cela le respect des engagements exposés dans la présente charte de partenariat.

Dans ce cadre, **l'Ouscipo de l'EHESS** s'engage à :

- Favoriser la rencontre d'étudiant.e.s en sciences sociales et d'acteurs de la société civile autour de projets de recherche conduites sous la direction scientifique d'un enseignant-chercheur ou d'un chercheur rattaché à l'École des hautes études en sciences sociales, dans les conditions habituelles du diplôme préparé ;
- Organiser un suivi individualisé et des réunions de travail périodiques pour accompagner le travail partenarial des étudiants ;

- Assurer le respect mutuel des termes du partenariat ;
- Veiller à la qualité et l'effectivité de la restitution des travaux produits par les étudiant.e.s ;
- Veiller à la liberté scientifique des travaux réalisés et à la propriété intellectuelle de leurs auteurs ;
- Veiller au respect par l'étudiant.e des exigences de confidentialité et, le cas échéant, d'anonymat relatives aux informations rassemblées dans le cadre de la recherche ;
- Tenir le partenaire informé des éventuelles difficultés dans la mise en œuvre du partenariat.

Dans ce cadre, le **partenaire** s'engage à :

- Rencontrer les étudiant.e.s intéressé.e.s par les thématiques proposées et par son champ d'action ;
- Faciliter, lorsque cela est possible, les conditions de réalisation de l'enquête collective au sein de sa structure ;
- Convenir, en accord avec l'étudiant.e, d'un format court dans lequel les résultats de la recherche seront présentés à l'issue de celle-ci ;
- Informer l'étudiant.e et l'Ouscipo des exigences de confidentialité et, le cas échéant, d'anonymat relatives aux informations rassemblées dans le cadre de la recherche ;
- Veiller à la liberté scientifique des travaux réalisés et à la propriété intellectuelle de leurs auteurs ;
- Tenir l'Ouscipo informé de toute difficulté dans la mise en œuvre du partenariat.

Dans ce cadre, l'**étudiant.e** s'engage à :

- Réaliser une recherche sous la direction scientifique d'un enseignant-chercheur ou d'un chercheur rattaché à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, dans les conditions habituelles du diplôme préparé ;
- Engager une discussion avec le partenaire sur la thématique de sa recherche ;
- Respecter exigences de confidentialité et, le cas échéant, d'anonymat relatives aux informations rassemblées dans le cadre de la recherche ;
- Participer aux activités et aux réunions de travail organisés par l'Ouscipo ;
- Restituer les résultats de sa recherche à l'issue de celle-ci, dans un format court préalablement déterminé en accord avec le partenaire ;
- Tenir l'Ouscipo et le partenaire régulièrement informés de l'avancée de sa recherche, et ce au moins deux fois par an.

**Signature du représentant
de l'Ouscipo**

**Signature du représentant
du partenaire**

**Signature
de l'étudiant**

**Signature de
l'encadrant scientifique**